



**Le rendez-vous hebdomadaire
des amoureux de la nature
n°36 du 22 novembre 2024**

RETROPEDALAGE SUR LE ZAN

L'IPBES (plateforme intergouvernementale sur la biodiversité) nous explique depuis de nombreuses années déjà que l'une des premières causes de l'effondrement du vivant, c'est l'artificialisation des terres <https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protger-sols>

L'agriculture intensive, l'étalement urbain, la multiplication des zones commerciales, de surfaces bétonnées et goudronnées, de parkings et autres toitures accélèrent la destruction des milieux. Chaque année, rien qu'en France métropolitaine, les spécialistes estiment que 20.000 hectares sont noyés sous le béton ou l'asphalte. Les surfaces sont imperméabilisées, et les sols stérilisés. L'eau n'est plus absorbée, l'érosion accélère.

https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_2023_-_na_128_artificialisation_des_sols_-_novembre_0.pdf

Tout un chacun peut le constater autour de lui :





L'étalement urbain est la première cause d'artificialisation. Ce modèle de lotissement n'est pas viable à moyen terme.



Les surfaces de zones d'affaires et commerciales en périphérie des villes continuent de croître au détriment des centres-bourgs.

L'ambition de mettre fin à l'augmentation de l'artificialisation à l'horizon 2025 en l'inscrivant dans la loi Climat et résilience du 22 août 2021 était donc logique autant que vertueuse.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924> Il ne s'agissait pas dans l'esprit du législateur d'empêcher toute construction nouvelle, mais d'éviter d'empirer la situation en construisant sur des espaces déjà artificialisés ou en compensant par la renaturation. Cet objectif consiste à limiter à 50 % l'artificialisation des sols en 2031 par rapport à 2021, et à atteindre la zéro artificialisation nette d'ici 2050. Qu'on se comprenne bien, l'ambition, sans doute atteignable car modeste, est seulement de diminuer le rythme de l'artificialisation par deux en 10 ans. Pas de stopper et encore moins d'inverser le mouvement.

Et loin d'un diktat, le législateur a prévu de donner la main aux élus locaux pour transcrire cette ambition dans les documents d'urbanisme. Les Régions avaient jusqu'au mois de novembre 2024 pour transcrire l'ambition dans leurs schémas régionaux d'urbanisme (jusqu'à février 2027 pour les SCOT). Les communes ont jusqu'à février 2028 pour les plans locaux d'urbanisme.

C'était sans compter les différents lobbies qui n'ont pas attendu pour se mettre en marche. C'est ainsi que les hectares de panneaux photovoltaïques ancrés au sol qui dévorent les espaces naturels et agricoles ont bénéficié d'une exemption dans la loi elle-même : « **Un espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque** n'est pas comptabilisé dans la **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** dès lors que les modalités de cette installation permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique et, le cas échéant, que l'installation n'est pas incompatible avec l'exercice d'une **activité agricole ou pastorale** sur le terrain sur lequel elle est implantée ». L'agrivoltaïsme permet de poursuivre une activité d'élevage ou de culture lorsque moins de 10% du sol est utilisé pour les infrastructures de production d'énergie.

Un arrêté vient préciser qu'il ne s'agit pas d'artificialisation à partir du moment où les dispositifs sont à plus de 1,10 m du sol. En agrivoltaïsme (agriculture sous les installations) les dispositifs sont environ à 5 m du sol pour permettre le passage des engins agricoles, la croissance des arbres en cas de vergers ou le passage des animaux.



Ceci n'est pas de l'artificialisation !

Les ports ont tous poussé pour que leurs perspectives de développement ne soient pas bridées (Marseille et la zone de Fos par exemple mais aussi les gigafactories de Dunkerque). Les routes nationales rentrent aussi dans ce « paquet cadeau ».

Deux ans plus tard, la loi du 20 juillet 2023 tendait à faciliter sa mise en œuvre, notamment par les élus locaux. Offrant à chaque commune un droit à l'artificialisation appelé « garantie rurale » [La garantie rurale peut-elle mettre en péril l'objectif ZAN ?](#)

Et de prévoir notamment que les hectares de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) consécutifs à des grands travaux d'intérêt national soit comptabilisés au niveau national (il convient de distinguer la consommation d'ENAF de l'artificialisation) <https://www.vie-publique.fr/en-bref/293834-zero-artificialisation-nette-zan-quelle-mise-en-oeuvre-de-la-loi-de-2023>

S'ensuit une liste de plus de 400 projets d'envergure nationale ou européenne. [ZAN : le gouvernement identifie les premiers projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur](#)

Depuis, l'opposition affichée d'un certain nombre d'élus influents n'a jamais cessé. Et ce malgré les contorsions et reculades de l'Etat dont cette circulaire aux Préfets de janvier 2024 pour une « mise en œuvre progressive, souple et acceptée par l'ensemble des acteurs du territoire ». Offrant la possibilité de mutualiser l'artificialisation à l'échelle intercommunale et d'offrir l'antériorité des documents d'urbanismes déjà adoptés. <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45513>

Et certains élus de prendre cet objectif de stopper l'artificialisation nette comme une nouvelle preuve de la déconnexion des élites parisiennes avec le territoire, contrairement aux vraies

gens qui savent « remettre l'église au cœur du village ». [Podcast - Objectif ZAN : pourquoi le dilemme persiste](#)

Laurent Wauquiez a enfourché son cheval pour dénoncer la loi Zéro Artificialisation Nette :

« La loi Zéro Artificialisation Nette est une folie... un « contresens écologique » qui aggravera la crise du logement. Ma conviction est que cette loi est aussi néfaste pour les intérêts de la France que pour l'environnement, car elle repose sur une approche fondamentalement idéologique de l'écologie qui est en réalité celle de l'extrême gauche. Une écologie de l'interdiction plutôt que de l'incitation. Une écologie par les décrets plutôt que par les projets. Une écologie de la décroissance plutôt que de l'innovation. Je refuse cette approche et demande toujours une remise à plat totale de ce dispositif ». <https://republicains.fr/actualites/2024/05/27/laurent-wauquiez-la-loi-zero-artificialisation-nette-est-une-folie/>

« Mettre sous cloche les décisions des permis de construire sur la ruralité, cela signifie qu'on s'interdit toute forme d'avenir [...] J'ai décidé que la région se retirait du processus. On le fait en lien avec les départements avec lesquels on a échangé dessus ».

https://www.liberation.fr/environnement/zero-artificialisation-nette-laurent-wauquiez-annonce-que-la-region-auvergne-rhone-alpes-se-retire-du-dispositif-20230930_ZQADTDBMLVBY5MJYFUF7PIOLGU/

C'est ce même Laurent Wauquiez qui venait quelques mois plus tard la larme à l'œil au chevet des sinistrés des récentes inondations, en oubliant que l'artificialisation accélère les inondations aussi certainement que la construction dans les lits majeurs des rivières augmente les risques de submersion des logements et centres d'affaires...

« L'eau, c'est sans doute ce qu'il y a de pire. L'eau, la boue dans une maison, dans une cage d'escalier, dans une entreprise, dans un commerce, c'est extrêmement dur et c'est très démoralisant. Le premier message qui est très fort et très symbolique dans notre présence à tous les deux ici, avec Martial Saddier, c'est un message de solidarité. Vous n'êtes pas seuls, on est à vos côtés. Le second point important, c'est que nous voulons aller vite pour accompagner les victimes le plus rapidement possible. »

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/inondations-une-cellule-de-crise-regionale-mise-en-place-pour-trois-departements>

<https://www.youtube.com/watch?v=Gys7UOsrAs>

Le Premier Ministre Michel Barnier lui-même, pourtant ancien ministre de l'environnement, déclarait dans son discours de politique générale le 1^{er} octobre 2024 que « Pour construire il faut du foncier... nous devons faire évoluer de manière pragmatique et différenciée la réglementation Zéro Artificialisation Nette pour répondre aux besoins essentiels de l'industrie et du logement ». <https://lcp.fr/programmes/seance-publique-a-l-assemblee-nationale-en-direct/declaration-de-politique-generale-la> Il veut, nous dit-on, « libérer les acteurs de l'aménagement des contraintes qui pèsent sur eux ».

Les sénateurs avaient déjà écorné l'ambition en initiant une loi promulguée en juillet 2023

<https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/textes-legislatifs/la-loi-en-clair/proposition-de-loi-visant-a-faciliter-la-mise-en-oeuvre-des-objectifs-de-zero-artificialisation-nette-au-coeur-des-territoires.html>

Jamais dernier dès lors qu'il s'agit de régresser dans le domaine de l'environnement, ils viennent de proposer une nouvelle loi pour s'affranchir des objectifs fixés pour 2031 <https://www.actu->

environnement.com/ae/news/proposition-loi-senat-simplification-zan-sobriete-fonciere-territoire-45059.php4 Et d'expliquer que l'acronyme « ZAN » fait peur, il qu'il faut le remplacer par « [Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux](#) » soit « TRACE ». Voilà qui va nous sauver !

Certains élus ne semblent découvrir les conséquences des constructions en zone inondable, réduction des zones humides, canalisations des cours d'eau. Ces mêmes élus refusent d'inverser la trajectoire d'artificialisation des sols.

Les catastrophes naturelles (et humaines qui s'ensuivent) ne seraient que le témoignage du changement climatique. L'ennemi vient du ciel ! Aucun mot sur les enjeux d'aménagement du territoire.

Monique Coulet, hydrobiologiste et Présidente de la FRAPNA m'expliquait le fonctionnement des rivières et des fleuves, leur lit mineur et majeur, l'enjeu des zones de divagation indispensables non seulement pour limiter les crues en aval mais pour stocker l'eau... et la catastrophe qu'engendrait une gestion de plombier avec ses canalisations et autres barrages : érosion régressive, accélération du débit, creusement et enfoncement du lit etc.

Mon père lui-même qui avait habité la commune de Sablons aux bords du Rhône, me rappelait que les anciens ne construisaient pas en dur au bord du fleuve. Et que lorsque c'était le cas, les habitants avaient l'habitude de monter leurs affaires à l'étage le temps que duraient les crues.

Quand le doigt montre la lune, l'imbécile regarde le doigt. Ils sont nombreux en ce moment, la lune doit être pleine.

Naturellement vôtre

Pas de rubrique « Les cons ça ose tout » la présente chronique en faisant office.

Mais une formation en ligne (Mooc) pour tous nos amis mustélidés
https://studio.youtube.com/video/_P-PTbTsYXs/edit

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>